



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de ADAM (Antoine), « Établissement du  
texte », *Les Fleurs du Mal*, BAUDELAIRE (Charles),  
p. XXV-XXVII

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1491-6.p.0031](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1491-6.p.0031)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou  
tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre  
privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

**P**OUR l'établissement du texte des *Fleurs du Mal*, trois éditions entrent en ligne de compte.

1. *Les Fleurs du Mal par Charles Baudelaire, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, libraires-éditeurs, 4, rue de Buci, 1857.*

2. *Les Fleurs du Mal par Charles Baudelaire. Seconde édition augmentée de trente-cinq poèmes nouveaux et ornée d'un portrait de l'auteur dessiné et gravé par Bracquemond, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, éditeurs, 97, rue de Richelieu et passage Morès, 36, 1861.*

3. *Bibliothèque contemporaine — Charles Baudelaire. Œuvres complètes, I, Les Fleurs du Mal, édition définitive précédée d'une notice par Théophile Gautier, et ornée d'un beau portrait gravé sur acier. — Paris, Michel Lévy frères, éditeurs, rue Vivienne, 2 bis, et boulevard des Italiens, 15, à la Librairie nouvelle, 1868.*

Outre ces éditions, nous disposons des ressources suivantes :

1. *Les Épaves de Charles Baudelaire avec une eau-forte frontispice de Félicien Rops, Amsterdam, à l'Enseigne du Coq (en réalité Bruxelles, chez Poulet-Malassis), MDCCCLXVI.*

2. *Nouvelles Fleurs du Mal, quinze pièces dans la 5<sup>e</sup> livraison du Parnasse contemporain (31 mars 1866) et une pièce dans la livraison du 30 juin suivant.*

3. *Complément aux Fleurs du Mal de Charles Baudelaire,*

(Édition Michel Lévy, 1869) Bruxelles, chez tous les libraires, 1869. (Sur cette plaquette, où apparaissent quelques variantes, voir les notes de J. Crépet, Bulletin du Bibliophile, 25 février 1934 et août-septembre 1937).

4. Un nombre important de pièces avaient paru dans des journaux ou revues avant leur publication en volume.

5. Les manuscrits autographes de plusieurs pièces, ou des épreuves portant des corrections de la main de Baudelaire, ont été retrouvés et collationnés par le zèle des érudits.

Les problèmes que pose une édition des Fleurs du Mal autorisent plusieurs solutions. On s'est tenu, pour le présent volume, aux principes suivants.

On a reproduit la seconde édition (1861), la dernière qui ait été établie sous le contrôle de Baudelaire.

Pour éviter tout ce qui pourrait aboutir à une édition composite, on s'est interdit de rétablir à la place qu'elles occupaient en 1857 les pièces condamnées par le tribunal, et de mettre dans le texte certaines corrections qui figurent dans l'édition de 1868 et peuvent être raisonnablement considérées comme authentiques. On a maintenu ces variantes dans les Notes critiques.

A la suite des Fleurs du Mal reproduites dans la disposition et dans le texte de 1861, on a placé les pièces suivantes :

1<sup>o</sup> les pièces condamnées par le tribunal en 1857 et par conséquent supprimées en 1861.

2<sup>o</sup> les Nouvelles Fleurs du Mal publiées en mars 1866 (quinze pièces) et juin 1866 (une pièce) dans le Parnasse contemporain. Ainsi qu'il a été dit plus haut, Baudelaire avait autorisé Catulle Mendès à mettre ce titre de Nouvelles Fleurs du Mal. Ces seize pièces ont été reproduites dans l'ordre qu'elles occupaient dans le Parnasse.

3<sup>o</sup> dix pièces tirées des Épaves de février 1866. Les Épaves comprenaient vingt-trois poèmes. Sept d'entre eux avaient paru dans la première édition des Fleurs du Mal. A la même époque que les Épaves, six autres paraissaient

*dans les Nouvelles Fleurs du Mal. On a groupé les dix qui ne figurent ni dans l'une ni dans l'autre de ces publications. Il est bien évident que la présence d'une pièce dans ce volume n'autorise pas à la considérer comme une des Fleurs du Mal. L'avertissement de l'Éditeur est formel : « Ce recueil est composé de morceaux poétiques pour la plupart condamnés ou inédits, auxquels M. Charles Baudelaire n'a pas cru devoir faire place dans l'édition définitive des *Fleurs du Mal*. »*

*4<sup>o</sup> quatre pièces de l'édition de 1868, qui ne se lisent ni dans les deux éditions précédentes ni dans Les Épaves.*

*Un deuxième appendice réunit des pièces composées par Baudelaire, mais non publiées par lui. Elles ont été publiées par ses amis, ou retrouvées manuscrites et publiées par les collectionneurs et les érudits. Elles sont pour la plupart sans aucun rapport avec les Fleurs du Mal. Quelques-uns pourtant de ces vers étaient destinés à entrer dans le volume et formaient, pour l'artiste, des ébauches à utiliser.*

*On s'est naturellement interdit de mettre dans la présente édition toute pièce écrite en collaboration, et les vers trop nombreux que les critiques ont été conduits à attribuer au poète. Ce n'est pas que ces attributions ne soient, en certains cas, d'une forte probabilité. Mais il convient de ne pas confondre les œuvres de critique, où l'hypothèse est un procédé légitime et fécond, avec les exigences d'une édition où seul ce qui est certain et positivement attesté a le droit de se voir admis.*